

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 22 MAI 2024 à 18 h 30**
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2024-05-22/05

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR – Marc LOCATELLI –

Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;

Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Cyril KERGADALLAN – Antipas TOUATAM.

Excusée avec procuration : Lucienne THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Excusés : Sylvie CHARNAUD ; Stéphane DEVILLE-CAVELLIN – Benoit MARCHAL – Etienne RIFFAULT.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : treize

Objet : PRIME DE FIN D'ANNEE 2024- MONTANTS ET BENEFICIAIRES

Chaque année, une prime de fin d'année est octroyée aux agents de la Commune et du CCAS.

Pour l'année 2024, il est proposé que le montant de la prime de fin d'année soit maintenu à :

deux mille cent deux euros nets (2 102,00 €) pour un emploi à temps complet.

Le montant de la prime est proratisé en fonction de la quotité de travail de l'agent sur l'année 2024.

Les conditions d'octroi sont les suivantes :

➤ **Bénéficiaires** : tous les agents titulaires ou non titulaires, sauf :

- temporaires

- saisonniers

➤ **Versement** : prime versée en deux fois (en juin et décembre).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses article 87, 88 et 111,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par DOUZE voix «Pour» et UNE «Abstention» (Marie FISCHER) :

➤ **APPROUVE** le montant de cette prime ainsi que ses modalités d'octroi et de versement aux agents du CCAS.

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 22 mai 2024

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le

Publié le

Notifié le

Le Président,

Pierrick DUCIMETIERE

